



## **Conditions Générales de Location de Matériel Événementiel My Banquet**

### **Raison sociale et adresse**

**J&M Distribution SARL  
Zone industrielle le Trési 6A  
CH – 1028 Préverenges  
info@mybanquet.ch**

**Banque Cantonale Vaudoise  
Place St François 14, CP300, 1002 Lausanne  
IBAN: CH22 00767 000E 5547 9955 / BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX  
J&M Distribution SARL, Zone industrielle le Trési 6A, CH – 1028 Préverenges**

### **1. Généralités**

1.1. Les présentes conditions générales de location (ci-après "CGL") régissent les relations contractuelles entre la société My Banquet (ci-après "Le Loueur") et ses clients (ci-après "Le Client"). Toute commande passée auprès de My Banquet implique l'acceptation sans réserve des présentes CGL.

### **2. Tarification**

2.1. Les prix indiqués s'entendent hors taxes, hors transport, hors manutention, hors assurances, et hors consommables. Ils sont calculés pour une utilisation de trois jours maximum au même endroit. 2.2. En cas de prolongation de la durée de location, les tarifs sont modifiés selon les coefficients suivants :

- De 4 à 9 jours : coefficient 1.3
  - De 10 à 16 jours : coefficient 1.6
  - De 17 à 23 jours : coefficient 1.9
  - De 24 à 30 jours : coefficient 2.2
- 2.3. La durée de location est calculée à partir de la date de livraison effective jusqu'à la date de reprise effective, telles que définies dans l'offre de location ou par accord écrit entre les parties.

### **3. Transport, Livraison et Manutention**

3.1. Le tarif du transport est inclus dans l'offre et fait foi. Toute manutention ou service supplémentaire non prévu dans le devis initial sera facturé en supplément.

3.2. Si le client prend en charge le transport, il est responsable de veiller à ce que le matériel soit transporté avec soin et dans des conditions garantissant son intégrité.

3.3. Si des services supplémentaires comme la mise en place sur site sont demandés par Le Client après validation de l'offre, ils feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

3.4. La livraison ou la reprise à des horaires spécifiques (week-ends, nuits, jours fériés) peut entraîner des frais supplémentaires.

#### **4. Commande et Validation**

4.1. Seule une offre validée par écrit (signature du devis par Le Client) engage Le Loueur.

4.2. La disponibilité du matériel est garantie uniquement après validation écrite de l'offre.

#### **5. Utilisation du Matériel**

5.1. Pendant la durée de la location, Le Client s'engage à utiliser le matériel de manière appropriée et à le protéger contre tout dommage (intempéries, vandalisme, etc.).

5.2. Toute modification du matériel loué est interdite sans autorisation écrite préalable de My Banquet.

5.3. Le matériel endommagé ou non restitué sera facturé à sa valeur de remplacement à neuf.

5.4. Le Client est responsable du matériel du moment de sa livraison jusqu'à sa reprise.

#### **6. Paiement**

6.1. Les factures émises par My Banquet sont considérées comme acceptées si elles ne font l'objet d'aucune contestation écrite dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception.

6.2. Sauf accord contraire, les factures sont dues dès réception sans déduction. Les paiements doivent être effectués en francs suisses.

6.3. En cas de retard de paiement, un intérêt de 5% par an sera appliqué à compter de la date d'échéance.

6.4. La compensation entre les créances du Client et celles de My Banquet est exclue.

#### **7. Annulation et Résiliation**

7.1. En cas d'annulation totale ou partielle par Le Client après la signature du contrat, les frais suivants seront facturés :

- 50% si l'annulation a lieu jusqu'à 45 jours avant la livraison prévue
- 100% si l'annulation a lieu à partir de 15 jours ouvrables avant la livraison

- 7.2. My Banquet se réserve le droit de résilier le contrat en cas de retard de paiement, de non-respect des obligations contractuelles par Le Client, ou si des modifications des circonstances rendent l'exécution du contrat impossible ou inacceptable.

## **8. Assurances**

8.1. Le Client est tenu d'assurer les biens loués contre l'incendie, les intempéries, et les vols dès la signature du contrat.

8.2. En cas de vol, Le Client doit immédiatement établir un rapport auprès des autorités compétentes et en informer My Banquet.

## **9. Propriété et Risques**

9.1. Le matériel loué reste la propriété de My Banquet jusqu'au paiement intégral de la location. En cas de saisie ou de faillite du Client, celui-ci doit informer l'Office des poursuites que le matériel appartient à My Banquet.

9.2. Le Client est responsable de tout risque lié au matériel loué à partir de la livraison jusqu'à la reprise.

## **10. Limitation de Responsabilité**

10.1. My Banquet ne sera tenu responsable qu'en cas de négligence grave ou de dommages directs. La responsabilité maximale de My Banquet est limitée au montant payé par Le Client pour la prestation concernée.

10.2. My Banquet n'est pas responsable des dommages causés par une utilisation inadéquate ou abusive du matériel.

## **11. Protection des Données**

11.1. Les données personnelles recueillies dans le cadre de la relation contractuelle seront traitées conformément à la loi suisse sur la protection des données.

## **12. Droit Applicable et For Juridique**

12.1. Les présentes CGL sont soumises au droit suisse.

12.2. Tout litige sera soumis à la juridiction du siège de My Banquet, sous réserve du droit de My Banquet de choisir une autre juridiction en fonction de la situation du Client.

## **13. Clause Salvatrice**

13.1. Si une clause des présentes CGL devait être déclarée invalide, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions.

**Ces conditions constituent l'ensemble des engagements pris par My Banquet et Le Client en matière de location de matériel événementiel.**